

Fabienne MACÉ - Commune de Geneston

De: BERNARD Anne-Cecile <anne-cecile.bernard@44.cci.fr>
Envoyé: jeudi 22 janvier 2026 10:55
À: Fabienne MACÉ - Commune de Geneston
Objet: RE: Demande d'avis sur la modification simplifiée n° 4 du PLU

Bonjour,

Je vous remercie de votre transmission, et vous informe que la CCI n'a pas de remarques particulières à formuler sur la modification simplifiée n°4 du PLU de Gesneston.

Bonne journée,

> Anne-Cecile BERNARD
02 40 44 63 98 - 06 10 90 21 75

De : Fabienne MACÉ - Commune de Geneston <f.mace@geneston.fr>
Envoyé : mardi 16 décembre 2025 15:17
À : ARS Pays de la Loire <valentin.gouon@ars.sante.fr>; ARS Pays de la Loire accueil <ars-dt44-sspe@ars.sante.fr>; BERNARD Anne-Cecile <anne-cecile.bernard@44.cci.fr>; Chambre d'agriculture <sandrine.juret@pl.chambagri.fr>; Chambre d'Agriculture de LA <sylvain.limeul@pl.chambagri.fr>; Chambre des Métiers et de l'Artisanat <contact44@artisanatpaysdelaloire.fr>; Conseil Départemental Direction des Infrastructures <contact@loire-atlantique.fr>; Conseil Régional <dpt@paysdelaloire.fr>; DDTM Réseau territorial Est <sonia.gourmaud@loire-atlantique.gouv.fr>; DDTM SCAUD <ddtm-scaud-pc@loire-atlantique.gouv.fr>; DREAL <gs-nantes.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr>; Grand Lieu Communauté <achasseriau@grandlieu.fr>; helene.grollier@loire-atlantique.gouv.fr; Mairie de la Chevrolière <y.berthelot@mairie-lachevroliere.fr>; Mairie de Montbert <annie.brenon@montbert.fr>; Mairie de St Philbert de Gd Lieu <chefprojetpvd@stphilbert.fr>; Mairie du Bignon <f.benoit@mairielebignon.fr>; Mairie St Philbert de Bouaine <mairie@saintphilbertdebouaine.fr>; PETR du Pays de Retz <h.baudry@petr-paysderetz.fr>; Terres de Montaigu <contact@terresdemontaigu.fr>; urbanisme@st-colomban.fr
Objet : Demande d'avis sur la modification simplifiée n° 4 du PLU

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de f.mace@geneston.fr. Pourquoi c'est important

Madame Monsieur bonjour,

La Commune de Geneston a lancé la modification simplifiée n° 4 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de procéder à de légères modifications.

Comme prévu aux articles [L.153.1](#) à [L.153.60](#) du code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée vous est notifié en qualité de personnes publiques associées (PPA).

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser vos observations sur les modifications envisagées avant la clôture de la mise à disposition du public qui aura lieu **du 5 janvier 2026 au 6 février 2026**.

A cette fin, je vous prie de trouver le lien de téléchargement : <https://we.tl/t-jBhISPcreP>

Pour les structures ne pouvant pas télécharger directement le document, merci de m'en informer par retour de mèl.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

Fabienne MACÉ

Urbanisme, Affaires foncières

02 28 25 01 62 – f.mace@geneston.fr

Le service est ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi aux horaires d'ouverture de la Mairie, le mardi matin uniquement sur rendez-vous...



37 rue Jean-Baptiste Legeay
44140 GENESTON
www.geneston.fr - Téléchargez notre application !



Sainte-Luce-sur Loire, le 19 janvier 2026

Madame Karine PAVIZA
Madame la Maire
MAIRIE
37, rue Jean-Baptiste Legeay
44140 GENESTON

Nos réf. : CMAR/DT44/DRET/CL
Courriel : clicot@cma-paysdelaloire.fr
Dossier suivi par Catherine LICOT

Objet : Modification simplifiée N°4 du PLU de Geneston – Consultation des personnes publiques associées

Madame la Maire,

Par courriel en date du 16 décembre 2025, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire sur le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Geneston. Cette procédure de modification, engagée par délibération en date du 25 septembre 2025, a pour objectif de :

- Modifier l'OAP 11, afin de faciliter l'aménagement du secteur « place du 11 novembre/chemin des Viviers » ;
- Modifier le règlement écrit sur les stationnements (en modifiant les articles 12 des zones Ua, Ub, 1AU et A) et sur les clôtures (en Zone Ubc) ;
- Créer un emplacement réservé 7a afin de relier l'OAP1 à la rue d'Anjou et ajouter l'ancienne mairie et la porte de l'ancienne école des filles dans le patrimoine bâti et petit patrimoine à préserver.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire reste vigilante sur les possibilités d'implantation et de développement des activités artisanales. Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, facteur de lien social, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois, richesse des savoir-faire ...

Après avoir examiné avec attention les éléments du dossier, nous considérons que les intérêts des entreprises artisanales ne sont pas impactés par les modifications envisagées, celles-ci n'occasionnant aucune restriction ou contrainte supplémentaire à l'exercice ou au développement de leurs activités sur le territoire.

Nous soutenons tout particulièrement les orientations d'aménagement visant à accompagner le désenclavement et la mutation du secteur « place du 11 novembre/chemin des Viviers », situé en plein cœur de bourg, et sur lequel la commune souhaite y développer une offre de logements dédiée aux personnes âgées. Cette opération pourrait s'avérer très bénéfique pour renforcer l'attractivité commerciale et artisanale du centre-bourg. En conclusion, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de modification N°4 du PLU de la commune de Geneston.

Nous sommes, bien entendu, à votre écoute pour tout accompagnement futur de nature à faciliter la réalisation de vos projets de développement économique (étude d'implantation, accompagnement des porteurs de projet, ...).

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental – Loire-Atlantique,
Vice-Président de la CMA des Pays de la Loire,


Frédéric BRANGEON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE - LOIRE ATLANTIQUE

5 allée des Liards – BP 18129 – 44981 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE Cedex - ☎ 02 51 13 83 03 - direction44@cma-paysdelaloire.fr - artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00029

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004